

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT

AIN

Nombre de conseillers

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 15
- Absents : 01
- Exclus : 00

**Objet : Aménagement
modes doux :
conventions d'éviction
parcelles ZE 150, 27,
39p, 36p, 38p et 34p**

N° : 2022-43

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **BOURG-SAINT-CHRISTOPHE**

Séance du 05 septembre deux mil vingt-deux

Date de convocation : 29 août 2022

Date d'affichage : 29 août 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 05 septembre à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit de la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard PERRET, Maire.

Etaient présents : Bernard PERRET, Daniel CHEVALLIER, Françoise DA SILVA, Tony DAVOINE, Solange DEGLI ANTONI, Séverine DURAND, Patrice FREY, Mickaël GUÉRIN, Estelle JANIN, Marc JANODY, Estelle MOREAU, Florence PELARDY, Camille PESTEL, Séverine PIOT

Etaient excusés et ont donné pouvoir :

Anne-Marie CHABERT pouvoir à Séverine DURAND

Absent excusé : Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mickaël GUÉRIN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement de cheminement modes doux depuis la salle des fêtes jusqu'au parking du cimetière, la commune a confié à la société EFRConseil la mission de négociation des terrains concernés, qui sont regroupés aujourd'hui sur plusieurs propriétés.

Des conventions d'éviction ont été signées le 27 juin 2022, avec les exploitants suivants :

EARL de la Ruelle pour les parcelles ZE 39p, 36p, 38p et 34p pour un montant de 800 euros.

EARL BERNIN Daniel pour les parcelles ZE 150 et 27 pour un montant de 620 euros.

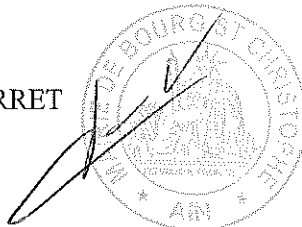
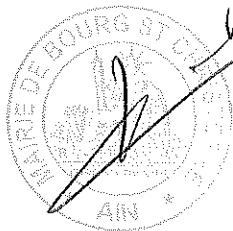
Monsieur le Maire propose de soumettre à délibération du conseil municipal ce de jour ces conventions d'éviction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les conventions d'éviction signées le 27 juin 2022 avec l'EARL de la Ruelle et l'EARL BERNIN Daniel.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,
Bernard PERRET



Accusé de réception en préfecture
001-210100541-20220905-delib202243-DE
Date de réception préfecture : 08/09/2022

*publié sur le
site de la commune
le : 03/09/2022
le maire
Bernard PERRET*